

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2022

<b>Nombre :</b>
<b>de conseillers</b>
- en exercice <b>15</b>
- de présents <b>12</b>
- de votants <b>12</b>

Date de 25-01-2022
--------------------

L'an deux mil vingt-deux, le premier février à 20h00,  
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sabine CAUFAPÉ,  
Présents : Xavier MOUVET, Sophie LOUGUET, Jacques MORLAIN, Lucie ROSELEUR, Christine MEPLAUX, Marie-Noëlle LECLERCQ, Monique LECROART, Pascale BEAUBOUCHER, Olivier HUET, Donald HERPHELIN et Jean-Baptiste VILBAS.

Absents excusés : Jean-Claude CORRIER, Vincent WANIART et Céline CAULLERY

Lucie ROSELEUR a été élue secrétaire de séance.

### **Objet : Présentation de l'Atlas de la Biodiversité**

Le Parc propose la réalisation un Atlas de la Biodiversité Communale. Ce document consiste à répertorier la faune et la flore présentes sur notre territoire. Basée sur le volontariat, cette opération est entièrement prise en charge par le Parc Naturel de l'Avesnois. Ainsi les agents sillonneront non seulement les chemins mais également les prairies bocagères, les mares, les étangs et les espaces boisés. Il leur incombe d'obtenir en amont les autorisations nécessaires.

### **Objet : Recouvrement de la contribution DECI 2022 (2022003)**

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour, le conseil municipal décide de s'opposer à la fiscalisation de la contribution communale au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie et d'affecter le paiement de cette cotisation syndicale sur le budget général 2022 de la commune.

Un titre de recette correspondant au montant de la cotisation syndicale à l'encontre de la Commune sera donc émis par le SIDEN-SIAN.

### **Objet : Elaboration du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUi) arrêté en conseil communautaire du 25 novembre 2021 (2022001)**

Vu la délibération communautaire DC\_2021\_053 en date du 29 septembre 2021 portant modification au PADD ;

Vu la délibération communautaire DC\_2021\_067 en date du 25 novembre 2021, portant arrêt du projet de PLUi ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, sur le projet du PLUi, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable sur le projet de PLUi et de formuler d'éventuelles remarques, oublis et erreur matérielle, à savoir :

► **Modifier**

- Le zonage de la parcelle E 78 pour la transférer en zonage N destiné à l'extension des annexes et habitations existantes
- Le zonage des parcelles E 76 – E 77 -E 79 – E 80 – E 81 et E 82 pour les transférer en zonage A (exploitation agricole en activité)
- le zonage de la parcelle D 348 pour la transférer en zonage Ul destiné aux terrains de jeux

► **Corriger une erreur matérielle en zone A**

- Classement des parcelles B 901 – B 899 – B 741 en secteur Ae

► **Souhaiter**

- lever le principe d'accès regroupés sur la parcelle D 1417
- supprimer l'implantation de logements mitoyens ou semi-mitoyens type longères sur le gisement 11
- supprimer la mise en valeur de la vue vers l'église.

**Objet : Dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022 (2022002)**

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 le conseil municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent, soit 83.000 € pour l'année 2021.

Conformément aux textes applicables, le conseil municipal autorise Mme le Maire à mandater les dépenses d'investissement comme suit :

2152 Installation de voirie	700 €
2184 Mobiliers :	1 000 €
2188 Autres immobilisations corporelles :	8 000 €

**Questions diverses :**

- Les permanences pour les élections de 2022 sont établies.
- Il est communiqué que l'antenne relais SFR sera démontée. Suite au changement d'architecture du réseau exploité sur le site, la société INFRACOS a décidé de résilier le bail à compter du 21 février prochain.
- 107 élèves ont été comptabilisés pour la prochaine rentrée scolaire, une fermeture de classe est donc projetée.
- Une nouvelle chaudière et un chauffe-eau ont été installés au logement sis 80 rue de l'église.
- La proposition de la société REX ROTARY a été refusée par l'assemblée. Celle-ci portait sur la maintenance et la protection des données informatiques pour un montant de 299 € par mois.